



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-05

Objet : Acquisition d'horodateurs kiosque Vallée des Loisirs

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- D'acquérir auprès de l'entreprise Flowbird la fourniture, pause et mise en service de quatre horodateurs kiosque Streetsmart pour la gestion du stationnement à la Vallée des Loisirs d'un montant de 20 989 €ht ;
- De signer un contrat de service de connectivité Smartfolio avec redevance à 960€ht auprès de Flowbird (prix révisable selon clause mentionnée contrat) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait à Lafrançaise,
Le 23 février 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

